



**Programme des
Nations Unies pour
l'environnement**



Distr.
GENERALE

UNEP/OzL.Pro/ExCom/54/45
11 mars 2008

FRANÇAIS
ORIGINAL: ANGLAIS

COMITE EXECUTIF
DU FONDS MULTILATERAL AUX FINS
D'APPLICATION DU PROTOCOLE DE MONTREAL
Cinquante-quatrième réunion
Montréal, 7 – 11 avril 2008

PROPOSITION DE PROJET : PHILIPPINES

Le présent document contient les observations et recommandations du Secrétariat du Fond sur la proposition de projet ci-après:

Élimination graduelle

- Plan national d'élimination graduelle de CFC : Suède et Banque mondiale
programme annuel pour 2008

Les documents de présession du Comité exécutif du Fonds multilatéral aux fins d'application du Protocole de Montréal sont présentés sous réserve des décisions pouvant être prises par le Comité exécutif après leur publication.

Par souci d'économie, le présent document a été imprimé en nombre limité. Aussi les participants sont-ils priés de se munir de leurs propres exemplaires et de s'abstenir de demander des copies supplémentaires.

FICHE D'EVALUATION DE PROJET – PROJETS PLURIANNUELS Philippines

(I) TITRE DU PROJET	ORGANISME:
Plan d'élimination de CFC	BIRD, Suède

(II) DERNIERES DONNEES DE L'ARTICLE 7 (Tonnes PAO)					ANNEE: 2006
CFC: 603.4	CTC: 0	Halons: 0	MB: 4.3	TCA: 0	

(III) DERNIERES DONNEES SECTORIELLES DU PROGRAMME DE PAYS (Tonnes PAO)										ANNEE: 2006			
Substances	Aérosols	Mousses	Halons	Refrigération		Solvants	Agents de transformation	Inhalateurs a doseur	Utilisation de laboratoire	Bromure de méthyle		Gonflage de tabac	Consommation totale du secteur
				Fabrication	Services d'entretien					QPS	Non QPS		
CFC					681.4								681.4
CTC													0
Halons													0
Bromure de méthyle										54.5	4.3		58.8
TCA													0

(IV) DONNEES DU PROJET			2001	2002	2003	2004	2005	2006	2007	2008	2009	Total	
Consommation maximale permise (Tonnes PAO)		CFC	2,049.3	2,049.3	1,960.	1,810.	1,509.	1,360.	453.	400.	300.		
Coûts de projet (\$US)	IBRD	Coûts de projet		2,858,473.	1,877,418.	2,160,071.	2,873,197.	337,717.	110,000.			10,216,876.	
		Coûts de soutien		248,663.	160,968.	186,006.	248,588.	20,795.	5,500.				870,520.
	Sweden	Coûts de projet		152,400.	166,134.	40,000.							358,534.
		Coûts de soutien		11,316.	12,952.	2,000.							26,268.
Total des fonds approuvés en principe (\$US)		Coûts de projet		3,010,873.	2,043,552.	2,200,071.	2,873,197.	337,717.	110,000.			10,575,410.	
		Coûts de soutien		259,979.	173,920.	188,006.	248,588.	20,795.	5,500.			896,788.	
Total des fonds débloqués par le Comité exécutif (\$US)		Coûts de projet		3,010,873.	2,043,552.	2,200,071.	2,873,197.	0.	337,717.			10,465,410.	
		Coûts de soutien		259,979.	173,920.	188,006.	248,588.	0.	20,795.			891,288.	
Total des fonds demandés pour l'année en cours (\$US)		Coûts de projet		0.		0.	0.	0.	110,000.			110,000.	
		Coûts de soutien		0.		0.	0.	0.	5,500.			5,500.	

(V) RECOMMANDATION DU SECRETARIAT:	Approbation générale
---	-----------------------------

QPS: Applications sanitaires préalables à l'expédition

Non-QPS: Applications autres que sanitaires et préalables à l'expédition

DESCRIPTION DU PROJET

1. La Banque mondiale a soumis à la 54^e Réunion du Comité exécutif, au nom des Philippines, un document relatif à la cinquième et dernière tranche du plan national d'élimination graduelle de CFC (PNEC) pour les Philippines, d'un coût total de 110 000 \$US, plus les coûts d'appui d'agence de 5 500 \$US. Cette tranche est destinée à la mise en œuvre du plan de travail du PNEC pour 2008. Le document soumis comprend les éléments ci-après:

- a) I^{ère} Partie : réalisations du programme annuel de 2007;
- b) II^e Partie : plan annuel pour 2008 ;
- c) III^e Partie : Vérification de la consommation de 2006.

Historique

2. Le plan national d'élimination graduelle de CFC aux Philippines a été approuvé en principe par le Comité exécutif à sa 38^e réunion, en novembre 2002, pour une valeur totale de 10 575 410 \$US et des coûts d'appui d'agence de 896 788 \$US, dans le but d'éliminer graduellement 2 017,6 tonnes PAO de CFC. La première tranche de 3 010 873 \$US avec des coûts d'appui de 259 979 \$US a été approuvée à la même réunion. Les tranches ultérieures ont été approuvées aux 41^e, 44^e, 47^e et 51^e réunions pour la somme totale de 10 465 410 \$US et des coûts d'appui de 891 288 \$US, approuvées jusqu'en 2007.

3. En application des directives sur les accords fondés sur les performances, les paiements pour l'exercice en cours seront libérés sous réserve de la confirmation que : les réductions et les cibles de consommation maximale convenus pour l'exercice précédent ont été atteintes; l'élimination de CFC a bien eu lieu comme indiqué; et une part importante des activités prévues pour l'exercice antérieur ont été entreprises, conformément au programme annuel de mise en œuvre.

4. Le niveau maximal de consommation de CFC autorisé aux Philippines pour 2006 a été établi à 1 360 tonnes PAO, dont 453 tonnes PAO pour 2007. La consommation vérifiée de CFC fondée sur les importations réelles de 2006 était de 603,39 tonnes PAO. La consommation de 2006 était donc inférieure de 757 tonnes PAO à la consommation maximale autorisée de 1 360 tonnes PAO. Le rapport incluait des renseignements sur les quotas et les licences émises en 2007 et il est donc estimé sur cette base que la consommation maximale de CFC en 2007 est de 171,28 tonnes PAO, soit bien moins que la consommation autorisée de 453 tonnes PAO établie par l'accord. Le niveau de consommation réelle de CFC sera indiqué dans le rapport d'audit de 2007.

5. L'objectif global du gouvernement en 2007 était de ne pas dépasser le plafond autorisé de 453 tonnes PAO. Le gouvernement a obtenu ses résultats en examinant les secteurs d'utilisation de SAO durant les exercices précédents et, comme l'indique le Tableau 1 ci-dessous, la consommation résiduelle de 907 tonnes PAO revenait au secteur des services d'entretien :

Secteur	Tonnes PAO
Fabrication de mousses	0
Réfrigération	0
Secteur de l'entretien	907
Total	907

Activités de l'industrie

6. La tendance à la baisse de la consommation de CFC s'est poursuivie, poussée par l'environnement réglementaire et les forces du marché. Les éléments ci-après sont à noter :

- a) Le ministère de l'Environnement et des ressources naturelles (MERN) et l'Administration des douanes (AD) se sont concentrés sur l'application du système de licences et de surveillance, qui limitent les importations par des quotas préétablis;
- b) La tendance croissante d'importation de substances de remplacement a contribué à réduire la demande de CFC;
- c) Les importations de CFC-12 sont destinées uniquement au secteur de l'entretien. Les registres du MERN montrent que, à la fin de décembre 2007, seulement trois importateurs se sont inscrits pour importer du CFC-12, dont un seul a atteint le quota attribué;
- d) Le gouvernement a aussi décidé qu'aucun autre quota ne sera octroyé aux importateurs qui souhaitent importer un volume supérieur à la quantité qui lui est attribué pour l'année, même s'il reste des quotas non utilisés.

7. Le secteur de la fabrication de mousses et de matériel de réfrigération a éliminé sa consommation de CFC depuis quelques années. La plupart des fabricants de mousses sont déjà reconvertis au chlorure de méthylène (CM), et certains ont même arrêté leurs exploitations en raison des conditions économiques du pays.

8. Le gouvernement applique également une stratégie de transition aux inhalateurs à doseur (ID), par le truchement du ministère de la Santé (MS) et de l'Administration des produits alimentaires et pharmaceutiques (APAP). Durant la période de compte rendu, les décideurs en matière de politiques ont été consultés pour cerner les obstacles rencontrés durant la période de transition. Une enquête auprès des grandes pharmacies a révélé par ailleurs que des ID ne contenant pas de CFC, notamment le salbutamol, sont désormais disponibles sur le marché. L'arrêté administratif no. 156 du ministère de la Santé, qui interdit l'importation d'ID à base de salbutamol et contenant du CFC-12 à compter du 31 décembre 2007, commence également à être appliqué.

Activités d'assistance technique

9. The PNEC comprend un programme complet d'assistance technique destiné à aider les secteurs de la fabrication et de l'entretien à réaliser une élimination durable et sûre des CFC.

10. Dans les secteurs des mousses et de la fabrication de matériel de réfrigération, la surveillance et l'assistance technique continuent d'être fournies à cinq entreprises restantes. En 2006 et 2007, de l'assistance a été apportée pour déterminer les besoins techniques de quelques entreprises qui se sont reconverties au cyclopentane, notamment pour les aspects de sécurité associés à cette technologie particulière.

11. Le secteur de l'entretien, avec son niveau élevé de consommation, est celui où les mesures d'élimination des SAO devront être concentrées. Des activités de formation sont en place, afin de moderniser les compétences et élever les normes techniques pour le programme de récupération et de recyclage durable; une autre activité importante dans ce secteur est l'application de systèmes de justificatifs de crédit permettant d'alimenter les ateliers d'entretien en outils et matériels. Le programme continue à concentrer les efforts sur la coordination de la certification de fournisseurs d'outils et de matériels, la formation et l'évaluation (certification) de techniciens, et l'exécution d'inspections obligatoires de véhicules motorisés équipés de systèmes de climatisation mobiles (MAC).

12. Le régime des justificatifs de crédit a été lancé en 2006. Au total, 3 030 justificatifs ont été émis à l'échelle du pays, d'après les données fournies par le ministère du Commerce et de l'Industrie sur le nombre d'ateliers agréés par région. En 2006 et 2007, un nombre total de 2 580 justificatifs ont été émis, dont 358 ont été accordés en 2007. Le rapport indique également que dans l'ensemble, un certain nombre de ceux qui ont obtenu des justificatifs de crédit n'ont pas reçu tout le matériel autorisé dans les justificatifs parce qu'ils n'ont pas respecté les conditions requises de paiement. Des arrangements vont être pris pour résoudre la question en 2008. En outre, le gouvernement a institué une surveillance stricte des entreprises qui ont reçu des justificatifs de crédit et a établi une série de directives à cette fin. Jusqu'ici, plus de 500 détenteurs de justificatifs de crédit dans 9 régions du pays ont fait l'objet de surveillance pour déterminer la façon dont ils appliquent les termes et les conditions de la subvention.

13. Les activités de formation se sont bien déroulées, quoique certaines régions prioritaires aient eu des difficultés avec les programmes de formation, ce qui a amené le GGP à rencontrer les institutions de formation pour faciliter le processus. En août 2007, 117 institutions de formation ont formé un total of 3 412 techniciens d'ateliers d'entretien dans le pays.

14. Dans le cadre du programme d'accréditation de techniciens, TESDA, l'institut responsable de la mise en œuvre de l'évaluation et de la certification des techniciens, a tenu une conférence nationale pour résoudre la question des retards dans l'accréditation et les problèmes que cela pose pour les techniciens. Il s'agit là d'un aspect important de l'application de l'arrêté administratif émis en juillet 2006 pour l'accréditation et la certification des ateliers de réfrigération. L'arrêté administratif stipule qu'un atelier doit avoir parmi son personnel un technicien d'entretien certifié par TESDA pour obtenir son accréditation.

15. De nombreuses activités d'information, d'éducation et de communication (IEC) ont eu lieu durant cette période dans le secteur de l'entretien. D'après le rapport, ces activités étaient nécessaires pour promouvoir l'application intégrale du système des justificatifs de crédit et pour informer le public des nouvelles exigences en matière d'accréditation pour les ateliers et les techniciens d'entretien.

Faciliter l'établissement d'installations de régénération

16. Le rapport indique que les accords d'établissement d'installations de régénération ont été conclus à la fin de 2006. Vers la mi-2007, l'emplacement physique de ces installations a été convenu avec les parties intéressées, mais la construction n'a pas pu commencer à cause de problèmes d'acquisition. Les activités dans ce domaine se poursuivront en 2008.

Établissement et exécution d'inspections obligatoires des véhicules motorisés équipés de systèmes de climatisation (MAC)

17. L'inspection obligatoire des véhicules motorisés équipés de MAC a été officialisée par la signature d'un arrêté administratif conjoint entre le ministère de l'Environnement et le ministère des Transports et des Communications (MTC) en janvier 2006. L'arrêté charge le Bureau des transports terrestres (BTT) d'effectuer l'inspection obligatoire des véhicules climatisés préalablement à leur immatriculation, afin de réglementer les voitures qui utilisent encore des climatiseurs à base de CFC. Le rapport indique que l'infrastructure d'un mécanisme de vérification sur les routes reste encore à définir clairement, tout comme les responsabilités institutionnelles d'appuyer l'Arrêté administratif de 2006. D'autre part, la base de données du Bureau des transports terrestres servant à la supervision de cette initiative fait encore l'objet de modifications. Des essais aléatoires de contrôle des émissions, réalisés en 2007 par le personnel du GGP et du BTT utilisant des identificateurs de frigorigènes, ont révélé que quelque 50 % des véhicules inspectés contenaient des frigorigènes contaminés.

Vérification de la consommation de CFC de 2005

18. En application de l'accord figurant dans le PNEC, le gouvernement a entrepris un audit indépendant du programme d'élimination des CFC, qui couvre la consommation et les données d'élimination de 2006. Un exemplaire du rapport était joint, pour information, à la demande de libération de la cinquième tranche et est disponible sur demande. La consommation vérifiée par l'audit était de 603,39 tonnes PAO, ce qui correspond au chiffre soumis au Secrétariat de l'ozone au titre de l'article 7. La réalisation des cibles de réduction de 2007 sera également confirmée par un rapport d'audit qui accompagnera le programme annuel pour 2009.

Budget et résultats financiers

19. Le rapport d'avancement du programme annuel de 2007 comprenait un tableau indiquant les montants approuvés pour l'élimination graduelle prévue dans les programmes annuels de 2003 à 2007. Des renseignements étaient également donnés sur la répartition des montants approuvés et sur leur utilisation.

Budget et résultats financiers du PNEC des Philippines

20. Le Tableau 2 indique les fonds affectés aux secteurs de la fabrication et de l'entretien dans le cadre du PNEC et les dépenses réelles par secteur.

Secteur	Affectation des fonds approuvés (\$US)	Dépenses réelles en 2003 (\$US)	Dépenses réelles en 2004 (\$US)	Dépenses réelles en 2005 (\$US)	Dépenses réelles en 2006 (\$US)	Dépenses réelles en 2007 (\$US)	Total des dépenses 2003-2007	Solde des montants approuvés non utilisés fin 2007 (\$US)	Pourcentage décaissé en déc. 2007 (par montant approuvé affecté)
Fabrication	1 043 429	3 250.57	24 784.00	62 102.06	21 023.50	52 774	163 934	879 495	15
Entretien	8 156 981	36 416	114 143	918 518	2 869 254	2 018 244	5 956 575	2 200 406	73
Groupe de gestion de projet (GGP)	1 265 000	151 886	202 874	101 681	226 966	192 102	827 693	390 501	61

Programme annuel de mise en œuvre pour 2008

21. D'après le programme annuel de 2008, les Philippines seront limitées à une consommation maximale de CFC de 400 tonnes PAO, ce qui nécessite une élimination nette de CFC de 53 tonnes PAO. Cet objectif sera réalisé par l'application continue du système de justificatifs de crédit, la mise en service des installations de régénération et la formation permanente de techniciens.

22. Une série de nouvelles activités est prévue, ainsi que la poursuite des activités entamées les années précédentes, dont les tâches ci-après :

- a) Surveillance des bénéficiaires de subventions et autres entreprises nommées dans le PNEC (entreprises de mousses et de matériel de réfrigération) pour assurer leur conformité aux dispositions;
- b) Campagne IEC renforcée pour mettre en place le nouveau système d'accréditation pour les ateliers d'entretien;
- c) Exécution intégrale de la stratégie de transition aux ID et application de la nouvelle réglementation (arrêté administratif);
- d) Poursuite de l'assistance technique pour l'inspection des MAC et la formation, ainsi que pour l'établissement de bases de données des institutions responsables;
- e) Poursuite de l'application du système de justificatifs de crédit pour offrir des outils et du matériel nécessaires à l'entretien approprié des réfrigérateurs et des climatiseurs;
- f) Établissement des installations de régénération et mise en œuvre du plan de régénération.

23. Le plan de travail comprend également des activités que le gouvernement souhaiterait mener en utilisant le mécanisme de flexibilité qui permet aux plans d'élimination fondés sur les performances d'utiliser les économies accumulées, notamment dans le secteur de la fabrication. Le montant total indiqué aux fins de réaffectation est de 425 690 \$US. Ce montant couvre les activités ci-après :

- a) Établissement d'un système MIS reliant les diverses institutions participant à la mise en œuvre du PNEC (telles que : DTI, GGP, TESDA) afin de surveiller l'avancement des activités;
- b) Renforcement de la coopération et de la coordination régionales inter-agences en assurant le couplage des informations;
- c) Appui opérationnel accru aux bureaux régionaux de l'EMB pour assurer la mise en œuvre à l'échelle nationale des activités dans le secteur de l'entretien;
- d) Prévision d'un audit systémique et technique du mécanisme des justificatifs de crédit;
- e) Renforcement des liens avec les groupes gouvernementaux locaux (GGL)

24. Comme l'indique le Tableau 3 ci-après, le budget du plan annuel de mise en œuvre pour 2008 est présenté avec l'inclusion du montant demandé pour cette tranche de 110 000 \$US, ainsi que le report de l'exercice précédent des activités indiquées comme devant être menées en 2008.

Activités de 2008	Budget ((\$US)
Obligations/activités restantes dans le secteur de la fabrication	879 495
Activités dans le secteur de l'entretien	978 768
Fonds réaffectés au titre du mécanisme de flexibilité pour de nouvelles activités de 2008 dans le secteur de l'entretien	425 690
GGP	399 124
Total	2 683 077

OBSERVATIONS ET RECOMMANDATIONS DU SECRÉTARIAT

OBSERVATIONS

25. Les conditions régissant la libération des fonds pour les programmes annuels des Philippines sont décrites aux paragraphes 4 et 5 ci-dessus. L'examen de l'état de mise en œuvre du PNEC montre que le pays a atteint les cibles de réduction visées et respecté les limites de consommation établies. La consommation de CFC indiquée pour 2006 est de 603,39 tonnes PAO, soit quelque 757 tonnes PAO de moins que la consommation maximale autorisée pour l'exercice en question, à savoir 1 360 tonnes PAO. L'objectif de réduction de 149 tonnes PAO a été atteint. En outre, les données recueillies à la fin de 2007 montrent que la consommation

maximale pour 2007 sera de 171,28 tonnes PAO, ce qui est inférieur au niveau autorisé de 453 tonnes PAO pour cet exercice.

26. Les Philippines ont réalisé l'élimination des SAO dans le secteur de la fabrication. Le pays poursuit des activités d'élimination dans le secteur de l'entretien, où est concentrée la consommation des CFC restants. La mise en œuvre du projet a subi quelques retards, notamment en 2005 et au début de 2006; le pays a réussi néanmoins à exécuter son plan de rattrapage de ces retards, comme en témoignent les activités et les initiatives achevées en 2006 et 2007.

27. Le système des justificatifs de crédit a démarré avec du retard en 2006; les difficultés rencontrées durant le lancement initial ont toutefois été résolues et plus de 80 % des justificatifs ont été émis en 2007. Le Secrétariat note cependant que la livraison de matériel aux bénéficiaires souffre encore de retards et il s'inquiète des incidences de tels retards sur l'élimination totale de CFC, surtout dans le secteur de l'entretien.

28. Le Secrétariat constate par ailleurs que le plan annuel soumis est complet et comprend des éléments indiquant les mesures prises dans le secteur de l'entretien, qui est l'un des secteurs où l'élimination est la plus difficile à réaliser. Le rapport indique également que certaines initiatives institutionnelles ont été mises en place en 2006 et en 2007, telles que le nouveau système d'accréditation pour les ateliers d'entretien, qui est essentiel pour appuyer l'élimination dans ce secteur. Cette question a aussi été abordée par la Banque mondiale et le GGP dans le rapport d'évaluation réalisé en 2007, et qui sera mis en œuvre en 2008.

29. La Banque mondiale a indiqué dans le rapport et dans la demande de cette tranche que de nouvelles activités seront mises en œuvre en 2008, en appliquant le mécanisme de flexibilité permettant d'utiliser le solde des fonds affectés au secteur de la fabrication, où l'élimination est déjà achevée. Le plan décrit clairement ces activités et leurs objectifs et le Secrétariat note que la plupart de ces activités sont des solutions nécessaires à la résolution de certaines difficultés dans le secteur de l'entretien.

RECOMMANDATION

30. Le Secrétariat du Fond recommande l'approbation générale du projet et des coûts d'appui connexes au niveau de financement indiqué dans le tableau ci-après.

	Titre du projet	Financement du projet (\$US)	Coût d'appui (\$US)	Agence d'exécution
a)	Plan national d'élimination graduelle de CFC : programme annuel pour 2008	110 ,000	5 500	Banque mondiale
